

Conférence générale

GC(SPL.2)/3
2 décembre 2019

Distribution générale
Français
Original : Arabe

Deuxième session extraordinaire

Point 3 de l'ordre du jour
(GC(SPL.2)/6)

Examen des pouvoirs des délégués

Déclaration des États Membres arabes de l'AIEA participant à la deuxième session extraordinaire de la Conférence générale de l'AIEA (2 décembre 2019) concernant leurs réserves au sujet des pouvoirs de la délégation israélienne

Les délégations soussignées des États Membres arabes de l'Agence internationale de l'énergie atomique qui participent aux travaux de la deuxième session extraordinaire de la Conférence générale de l'AIEA tiennent à exprimer leurs réserves au sujet des pouvoirs de la délégation israélienne, et ce pour les raisons suivantes :

- 1) Israël a annexé Jérusalem, qu'il considère comme sa capitale, en dépit des résolutions pertinentes des Nations Unies, notamment des résolutions 476, 478, 465, 271, 298, 267 et 252, adoptées par le Conseil de sécurité au cours de diverses années, et de la résolution E35/169 adoptée par l'Assemblée générale le 15 décembre 1980, qui tient pour nulles, non avenues et illégales toutes les mesures d'ordre juridique et administratif prises à la suite de l'occupation de la ville de Jérusalem, et dans laquelle l'Assemblée générale a demandé à tous les États, aux institutions spécialisées et aux autres organisations internationales de ne pas tenir compte de toute mesure contrevenant aux dispositions de cette résolution.

Vous remarquerez qu'en dépit des dispositions de la résolution en question, les pouvoirs présentés par la délégation israélienne ont été établis dans la ville de Jérusalem occupée.

- 2) Israël a annexé la région du Golan arabe syrien et a refusé d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale relatives à l'annulation des mesures d'annexion.

Liste des États Membres arabes de l'AIEA ayant des réserves au sujet des pouvoirs de la délégation israélienne soumis à la deuxième session extraordinaire de la Conférence générale de l'AIEA, Vienne (2 décembre 2019)

	État	Signature du chef de la délégation ou de son suppléant
1	Émirats arabes unis	(signé)
2	Royaume de Bahreïn	(signé)
3	République tunisienne	(signé)
4	République algérienne démocratique et populaire	(signé)
5	Royaume d'Arabie saoudite	(signé)
6	République du Soudan	(signé)
7	République arabe syrienne	(signé)
8	République d'Iraq	(signé)
9	Sultanat d'Oman	(signé)
10	État du Qatar	(signé)
11	État du Koweït	(signé)
12	République libanaise	(signé)
13	État de Libye	(signé)
14	Royaume du Maroc	(signé)
15	République du Yémen	(signé)